



APPEL À PROJET (LOT UNIQUE)  
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024  
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

ÉVEIL MUSICAL ET SENSIBILISATION À L'APPRENTISSAGE  
DE LA MUSIQUE ET DU CHANT EN TEMPS SCOLAIRE

VOTRE ASSOCIATION..... (Ou Organisme, EURL ...)

Référent / président :

Tel :

Mail :

CAHIER DES CHARGES

Contraintes et modalités d'organisation de l'activité à prendre en compte

- L'activité devra consister, au sein des 8 écoles élémentaires et primaires publiques sur le temps scolaire, à organiser et animer des ateliers d'éveil musical et de chant, par des professionnels impérativement diplômés d'état de l'enseignement musical (Dumistes), ayant pour objectif notamment de sensibiliser et préparer les enfants à l'apprentissage de ces disciplines.
- Les niveaux de classe concernés seront à déterminer avec les enseignants dans le cadre d'un projet concerté.
- Le contenu devra être adapté et pertinent sur la base d'une durée d'une heure effective en classe entière (soit entre 22 et 28 élèves environ). Le déroulement et la progression de l'activité devra s'organiser sur un cycle de 5 à 8 semaines, voire sur l'année scolaire pleine.
- L'association (ou l'organisme) s'engage à intervenir et à mettre à disposition du personnel salarié, tout au long de l'année scolaire (avec des semaines de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), de septembre 2023 à juin 2024, selon un planning établi en concertation et coordination avec la Commune et l'équipe enseignante. En prévision, la Ville devrait compter 45 classes élémentaires en 2023/24.
- L'activité devra pouvoir se dérouler dans une salle de classe ou une salle polyvalente.
- L'activité devra être encadrée uniquement par l'intervenant/professionnel salarié de l'association, avec l'accompagnement de l'enseignant.
- Pour la mise en œuvre de l'activité, les temps de préparation et de transport de l'intervenant demeurent à la charge de l'association.
- Pour le paiement de la facture le planning annuel de l'ensemble des classes élémentaire devra être communiqué au plus tard le 30 septembre 2023 à la direction de l'éducation. La facturation devra être établie pour chaque vacances scolaires sur la plateforme Chorus pro.

## VOTRE PROPOSITION :

Description de l'activité proposée :

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

LES POINTS À PRÉCISER :	VOTRE PROPOSITION
<p>Configuration nécessaire du lieu de l'activité</p>	
<p>Matériels nécessaires : préciser s'il peut être fourni par votre structure ou si la Ville aurait à effectuer des investissements</p>	
<p>Personnel(s) salarié(s) de votre association susceptibles d'intervenir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre d'intervenant (s):</li> <li>• leurs statuts ; leurs qualifications</li> <li>• en cas d'absence, un remplacement est il possible ?</li> </ul>	
<p>Tarif horaire proposé et nombre d'heures par classe : sur une base de 45 classes élémentaires en 2023/24, de septembre 2023 à juin 2024</p>	